

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 29 mars 2024

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté et ses partenaires mobilisés pour attirer et fidéliser les professionnels de la santé, du social, du médico-social

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté anime depuis un an, avec ses partenaires, un plan de mobilisation en faveur des métiers du social, du médico-social, et de la santé. Les mesures concrètes, de l'orientation à l'emploi, sont d'ores et déjà nombreuses. Revue de détails.

Un an après le lancement en Bourgogne-Franche-Comté d'un plan d'actions pour attirer et fidéliser les professionnels de santé, mais aussi du champ social et médico-social, des avancées s'inscrivent au crédit de cette mobilisation partenariale et pluriannuelle.

Les partenaires se sont réunis à l'occasion d'un troisième comité de pilotage qui s'est tenu le 22 mars au siège de la direction régionale de France Travail, à Dijon.

Cette direction est engagée aux côtés de l'ARS au même titre que la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Préfecture de Région, la DREETS*, la Région académique et la CRSA, Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie, le « parlement de la santé » en région.

Fédérations des établissements sanitaires et médico-sociaux, Ordres professionnels, associations, établissements et collectivités locales sont également mobilisés par ce plan de l'orientation à l'emploi qui s'est fixé 4 axes :

- attirer et former les jeunes et demandeurs d'emploi
- recruter et fidéliser les professionnels en améliorant l'attractivité des emplois
- accompagner la montée en compétences et faciliter les transitions professionnelles
- attirer et conserver les professionnels sur les territoires.

80 millions d'euros en 2022 et 2023

En 2022 et 2023, plus de 80 millions d'euros ont été financés par l'ARS et des crédits santé nationaux pour la formation des infirmières en pratique avancée (IPA), le développement des terrains de stage des étudiants en médecine, le financement de lits médicalisés, de rails de transfert dans les EHPAD, ou encore des investissements du quotidien au bénéfice des professionnels et des résidents en EHPAD. À cet engagement, s'ajoute celui de la Région qui a mobilisé près de 11 M € pour soutenir une importante augmentation des places de formations d'infirmiers, d'aides-soignants et d'accompagnants éducatifs et sociaux sur les années 2020 à 2023.

En 2024, 4 millions d'euros supplémentaires sont engagés par l'ARS pour dynamiser le plan de mobilisation.

L'Agence va notamment accompagner **165 contrats d'allocation d'étude à la rentrée 2024-2025** pour participer au financement de la dernière année d'étude d'infirmiers, masseurs-kinés, orthophonistes,

ergothérapeutes.... En contrepartie d'un engagement de servir de 18 mois dans des établissements de la région.

Le plan joue également la carte de **l'apprentissage** : l'ARS pourra aider les établissements qui libéreront le temps nécessaire à un maître d'apprentissage pour l'encadrement d'un apprenti (à hauteur de 6 000 euros par maître d'apprentissage).

L'ARS a encore missionné l'ARACT, Agence Régionale d'Amélioration des Conditions de Travail, pour **inciter les employeurs à renforcer leur démarche de qualité de vie et des conditions de travail**. 28 structures prioritaires ont été identifiées dans la région : hôpitaux, établissements et services accueillant des personnes âgées ou en situation de handicap...

Frais de logement et de déplacement couverts

Le plan de mobilisation, c'est encore l'expérimentation d'une **allocation d'attractivité territoriale pour les internes en médecine**. Principe : donner aux internes qui effectuent des stages éloignés des CHU une allocation forfaitaire leur permettant de couvrir des frais de logement et de déplacement. L'expérimentation est prévue à partir du semestre d'internat de novembre prochain.

Des actions existantes ou à venir viendront renforcer la connaissance et l'attractivité des métiers :

- le développement des « Cordées de la réussite » dans les IFSI** avec les établissements scolaires de Bourgogne-Franche-Comté ;
- la poursuite des travaux collectifs Région, Région académique, DRAAF***, ARS sur l'orientation des baccalauréats professionnels vers le diplôme d'aide-soignant ;
- la valorisation des innovations managériales dans les établissements.

Autant d'initiatives partenariales qui s'inscrivent encore au programme de ce plan à 360° en faveur des métiers de l'humain en Bourgogne-Franche-Comté.

* DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

** IFSI : Institut de formation en soins infirmiers.

*** DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Contact presse

Lauranne Cournault
Tél : 03 80 41 99 94
Mél : lauranne.cournault@ars.sante.fr

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason 2 place des Savoirs
21035 Dijon Cedex